

**Séance du 3 décembre 2019 à 19.00 h.**  
**à l'Hôtel de Ville**

Sous la Présidence de Madame Ariane Vittet, l'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel d'entrée.**
  2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 17.09.2019.**
  3. **Communications de la Municipalité.**
  4. **Liste des prochains préavis.**
  5. **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis no 24/2019 relatif au budget pour l'année 2020 et vote.**
  6. **Rapport de la commission de gestion 2019-2020 sur la tournée de montagne et vote.**
  7. **Rapport de la commission ad hoc relatif au préavis 23/2019 – Demande de crédit pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville.**
  8. **Rapport de la commission des finances relatif au préavis 23/2019 – Demande de crédit pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville et vote.**
  9. **Divers et propositions individuelles.**
  10. **Appel de sortie**
  11. **Agape au Jura.**
- 

Monsieur Grégory Perusset propose d'inverser certains points à savoir : commencer par le point en lien avec l'Hôtel de Ville, suivi du rapport pour le budget puis le rapport de la Cogest. L'ordre du jour est accepté est sera suivi tel que proposé par Monsieur Grégory Perusset.

1. **Appel d'entrée.**

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 33 conseillères et conseillers sont présents et 8 absents. Les absents sont : MM. Eric Clot, Steve Deriaz, Guignard Thierry, Armin Von Ow, Marc Von Ow ainsi que Mesdames Brigitte Lattion et Esther Rehacek.

La Présidente informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 17.09.2019.**

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Monsieur Patrick Mettraux informe qu'au point 7 le nom de la fourrière est bien Gueissaz et non Dessa.

Madame Marie Poncet-Schmid informe que dans les divers la question des antennes 5G avait été abordée. Elle relève que dans le PV il avait été noté que des antennes 5G existent déjà à Baulmes cependant elle tient à clarifier qu'il s'agit d'antennes 4G qui existent déjà à Baulmes et non d'antennes 5G.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les modifications susmentionnées. La Présidente remercie son auteure.

La Présidente donne lecture d'une lettre adressée à la Municipalité reçue le 20 novembre de la part de la Compagnie des Rochettes, adressée en copie à la Présidente.

### **3. Communications de la Municipalité.**

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic. Il informe que :

- les écoles ont procédé à un ramassage des déchets dans les rues du village, puis un tri a été effectué à la déchetterie. Un tout-ménages suivra afin d'expliquer le travail fourni et afin de sensibiliser la population.
- Concernant la distribution des sapins de Noël, celle-ci aura lieu le vendredi 13 décembre. Le Père Noël sera présent.
- Le sapin Président d'Honneur est tombé suite aux vents du 23 novembre.
- Les travaux concernant l'éclairage et l'insonorisation de la salle des fêtes auront lieu en tout début de l'année prochaine.

Mme Ariane Vittet remercie Monsieur Cuérel. Elle ouvre la parole.

La parole n'est plus demandée.

### **4. Liste des prochains préavis.**

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic

Ce dernier informe qu'il y aura 5 prochains préavis à savoir :

- La mise en séparatif de « Gare-Contornet »
- Le Plan directeur régional (volet stratégique)
- Les travaux sur le réseau de l'éclairage public
- L'organisation de l'accueil de jour des enfants
- La mobilité et sécurité dans les rues du village

La Présidente demande si les Conseillers désirent que ce soit le Bureau ou le Conseil qui nomme les commissions. Les commissions seront nommées par le Bureau.

Monsieur Romain Schmid demande à ce que chaque groupes soient représentés dans toutes les commissions.

### **5. Rapport de la commission ad hoc relatif au préavis 23/2019 – Demande de crédit pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville.**

La parole est donnée à Monsieur Sandro Melchior, pour la lecture du rapport de la commission.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Romain Schmid s'étonne de l'absence de conclusions de la part de la commission car c'est sur la base de ce rapport que les autres conseillers doivent se faire un avis. Il trouve également qu'il aurait été intéressant de connaître les questions dont le rapport fait mention.

Monsieur Sandro Melchior répond que les deux questions posées dans le préavis sont directement liées aux finances. Il a clairement été indiqué à la commission ad hoc qu'ils ne devaient pas se positionner sur l'aspect financier du préavis. Concernant les questions qui auraient dû être mentionnées, elles figurent dans le rapport de la commission. Monsieur Melchior dit qu'il est difficile de se prononcer sur un tel préavis en 3 mois. Cela fait deux ans que la commission a été nommée mais ils n'ont pas été intégrés au processus d'élaboration du projet.

Monsieur Armin Von Ow demande si en l'absence de conclusion les conseillers peuvent tout de même voter le préavis ?

Monsieur le Syndic tient à préciser que les conseillers votent sur les conclusions du préavis et non sur les conclusions des rapports. Le Préfet a bien expliqué que la commission ad hoc devait dire si oui ou non les travaux étaient opportuns, si la Municipalité avait pensé à tout, si c'était cohérent de faire les travaux mentionnés. Donc en résumé la conclusion de la commission est qu'elle est d'accord avec ces travaux et qu'elle les trouve cohérents.

Monsieur Romain Schmidt confirme qu'il n'a pas vu cette conclusion qui est peut-être indirecte. Mais les réponses aux questions du bien-fondé, de la pertinence, etc. n'apparaissent pas clairement et qu'il a du mal à se faire un avis.

Monsieur Grégory Perusset rappelle que quand la Municipalité dépose un préavis c'est toujours l'aspect financier qui est voté. Pour le reste il s'agit de faire confiance à la Municipalité pour que les sommes votées soient correctement utilisées. Mais à la lecture de ce rapport il comprend que la commission approuve le préavis.

Monsieur Florian Musy, qui a établi le rapport avec la commission, confirme qu'il y a bien une conclusion positive dans ce rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **6. Rapport de la commission des finances relatif au préavis 23/2019 – Demande de crédit pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville et vote.**

Monsieur Olivier Deriaz, Président, donne lecture du rapport de la commission.

Madame la Présidente ouvre une discussion.

Monsieur Gilles Deriaz demande au nom du groupe des Indépendants, qu'il y ait vote à bulletins secrets.

Madame la Présidente demande si l'assemblée est d'accord, ce qui est le cas. Le vote aura donc lieu à bulletins secrets.

Monsieur Claude Deriaz exprime son inquiétude quant au montant estimé pour les imprévus qui lui paraît trop bas. En effet, cela fait moins de 5% du montant total ce qui est peu sachant qu'il faudra déjà consolider les 7

cheminées. Il demande aussi que les heures des employés soient comptées dans le décompte final des réparations de l'Hôtel-de-Ville.

Monsieur Gilles Deriaz, au nom du groupe des Indépendants, demande qu'en cas d'acceptation de ce préavis, qu'une priorité soit mise sur l'UAPE, l'escalier de secours et la sécurisation et mise aux normes électriques du bâtiment. Et en cas de dépassement financier sur ces postes, de limer sur le reste des travaux afin que le budget global soit tenu. Le groupe des Indépendants n'a pas fait d'amendement mais ils souhaitent vraiment que la Municipalité se tienne à ce budget.

Monsieur Julien Cuérel prend la parole. Il revient sur le « problème » des 3 mois en disant qu'ils avaient présenté le projet aux commissions à fin août, ils ont revu les commissions avec l'architecte pour que toutes les questions puissent être posées début septembre donc il pense que les explications ont été données dans un délai raisonnable. Les groupes ont été invités pour des visites.

Pour le programme des travaux, ils vont bien commencer par l'UAPE pour qu'elle ouvre à la prochaine rentrée scolaire, ensuite il y aura l'ascenseur et l'escalier de secours qui vont se faire en même temps puis ils procéderont par étages ce qui permettra un suivi du coût des travaux.

Ensuite, pour le montant des imprévus, ils peuvent mettre 20 % et demander un budget plus élevé mais ce n'est pas le but. Ils ont fait un projet en prenant des ingénieurs pour que tout soit compris dans les offres et surtout que tout soit bien réfléchi. La Municipalité pense avoir fait en sorte que les offres soient correctes et que le montant des imprévus soit suffisant. Pour l'instant, ils sont en discussions sur les offres reçues avec les différentes entreprises et ils arrivent à faire baisser le montant des offres. A l'heure actuelle ils ont déjà réussi à baisser le montant de Fr. 50'000.- ce qui laisse un peu plus de marge.

Madame Ariane Vittet informe qu'elle a reçu dans les délais un amendement de Monsieur Grégory Perusset pour ce préavis. Elle l'invite donc à venir lire son amendement.

Monsieur Grégory Perusset donne lecture de cet amendement.

Madame Ariane Vittet ouvre la discussion.

Monsieur Cuérel répond qu'il est dommage que la Municipalité n'ait pas eu connaissance de cet amendement vu qu'elle doit se prononcer sur cet amendement qui est proposé parce que : 1ère chose, dans le devis les recherches qui avaient été faites demandaient que les sièges aient une certaine dimension, que ça corresponde, qu'ils puissent être montés, etc. le résultat de ces recherches étaient des sièges de Fr. 800.- environ plus la livraison etc. Donc il aurait été préférable que cette demande soit faite il y a 10-15 jours pour que la Municipalité puisse avoir des devis et arriver devant les conseillers avec des chiffres précis. Les chiffres présentés dans l'amendement ne disent pas comment sont les sièges, dimensions, etc.... Ce que la Municipalité a essayé de faire pour l'ensemble des travaux de l'Hôtel-de-Ville c'est de trouver des solutions pour que cela coûte le moins cher possible à la collectivité. Par manque d'informations la Municipalité va donc rester sur les chiffres proposés dans le préavis.

Monsieur Grégory Perusset rappelle qu'un amendement n'a pas besoin d'être annoncé à la Municipalité, c'est au sein du Conseil de délibérer. Le souhait de Monsieur Grégory Perusset est que lorsqu'on investit 3 millions dans un bâtiment pour le refaire, lorsqu'on a une magnifique salle de spectacles comme celle de l'Hôtel-de-Ville pour laquelle des anciens ont déjà investi, il trouve dommage de mettre des sièges usagés qui viennent de Beaulieu, qui sont aussi vieux que les sièges actuels. Dans 5 ou 10 ans ils devront donc être réparés. Monsieur Grégory Perusset confirme qu'il n'a pas de devis pour les entreprises contactées mais se sont des entreprises spécialisées dans ce domaine et qui ont assuré, par téléphone et par mail, que des sièges de théâtre simples pour une utilisation comme celle de la salle actuelle coûtent entre Fr. 250.- et Fr. 300.- pièce.

Madame Annette Donnier confirme qu'elle était très sensible à la question de pouvoir récupérer des sièges qui viennent du théâtre de Beaulieu et elle était ravie de cette possibilité. Mais elle entend bien ce que Monsieur Grégory Perusset vient de dire et elle pense que la question du confort est importante et qu'il ne faut pas la négliger. Elle pense donc que les conseillers devraient déjà savoir si les sièges sont prévus pour résister au feu et s'ils sont confortables. Elle demande donc que la question de nouveaux sièges fasse partie des réflexions pour une salle aussi exceptionnelle.

Monsieur Romain Schmidt demande, au vu du fait que le montant alloué par la compagnie des Rochettes pourrait ne pas être atteint, s'ils accepteraient de financer une partie des sièges dans l'éventualité où des sièges neufs seraient achetés. Il pense que c'est une salle qui devrait être appelée à être plus utilisée et donc à générer un revenu ce qui pourrait peut-être également être pris en compte.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il a été proposé aux gens d'essayer les sièges récupérés à Beaulieu mais personne n'a fait la demande. Mais il confirme qu'ils sont aux normes à tous les niveaux. Pour les chiffres, Monsieur Julien Cuérel précise que c'est Fr. 160'000.- de plus pour des sièges neufs. Il pense donc au final que c'est un montant de Fr. 2'950'000.- ou Fr. 3'110.000.-. Il recommande donc de voter un crédit de Fr. 160'000.- de plus pour qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise.

Monsieur Claude Deriaz demande selon la Municipalité quelle sera la durée des travaux ?

Monsieur Julien Cuérel répond 1 année.

Monsieur Claude Deriaz propose que vu le délai de livraison des sièges qui ne doit pas être très long, la Municipalité suive les coûts au fur et à mesure et revienne un peu avant la fin des travaux avec un préavis pour la modification des sièges.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'ils ne peuvent pas faire une partie et laisser les sièges de côté. Donc il revient sur sa proposition de voter Fr. 2'950.000.- plus Fr. 160'000.- pour des sièges neufs. Le fait de séparer les montants rend les choses plus claires.

Monsieur Grégory Perusset répond qu'il y a 5 minutes Monsieur le Syndic a fait un speech en disant que la Municipalité allait contrôler les coûts, que le budget était précis, etc. maintenant Monsieur le Syndic dit que les chiffres de l'amendement ne sont pas justes, ce avec quoi Monsieur Grégory Perusset n'est pas d'accord. Ce dernier propose donc à la Municipalité de déposer un sous-amendement afin de modifier les chiffres prévus dans l'amendement. Pour résumer, Monsieur Grégory Perusset précise que son amendement implique que la Municipalité doit venir avec des sièges neufs dans la salle. Si

l'amendement est refusé, des sièges d'occasion seront mis. Monsieur Grégory Perusset accepte la remarque faite qu'il n'est pas venu vers la Municipalité avant pour en discuter mais dit aussi que la Municipalité n'est pas non plus venue avant de décider de récupérer des sièges d'occasion.

Monsieur Julien Cuérel explique que c'est une opportunité qui s'est présentée un jour et le jour suivant ils ont dû aller chercher les sièges. Ces sièges n'ont rien coûté donc s'ils ne sont pas posés tant pis mais c'était une opportunité que la Municipalité avait jugé bon de saisir. Il précise qu'il n'a pas dit que les chiffres étaient faux mais pas vérifiés. L'architecte avait fait un projet avec des sièges neufs et c'était un montant de Fr. 180'000.- qui était resorti. Donc Monsieur Julien Cuérel répète que si le Conseil veut des sièges neufs ce n'est pas un montant de Fr. 60'000.- qu'il faut voter mais bien de Fr. 160'000.- ce qui était initialement prévu. Et si les sièges coûtent effectivement moins alors c'est encore mieux.

Madame Annette Donnier soutient l'amendement et aimerait que le Conseil puisse se prononcer sur la question de sièges neufs ou pas.

Monsieur Claude Deriaz demande une suspension de séance afin que les groupes puissent se réunir pour en discuter.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz précise que quand ils ont eu cette proposition pour les sièges de Beaulieu, ils ont demandé l'avis de l'architecte pour savoir si c'était possible au niveau des dimensions et autre. Il a donné un avis favorable. Et il regrette qu'aucun conseiller n'ait demandé à voir les sièges car il garantit qu'ils sont vraiment dans un bon état. Ils nécessitent un peu de peinture mais au point de vue mécanique et aspect du tissu ils sont très bien.

Madame la Présidente annonce une suspension de séance de 15 minutes.

A la suite de la suspension de séance, Monsieur Grégory Perusset a présenté un sous-amendement. Ce dernier en donne lecture.

Madame la Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Domenico Giannini demande s'il serait possible de voir un ou plusieurs fauteuils de Beaulieu.

Monsieur Julien Cuérel dit qu'il est possible d'aller chercher un siège mais cela prendrait env. 30 minutes qu'il faudrait donc suspendre ce point et passer les autres en attendant.

Madame Patricia Chambettaz rappelle qu'on peut aller voir ces sièges mais qu'il s'agirait que de quelques sièges et que d'autres pourraient peut-être être en moins bon état. Selon elle la question c'est des sièges neufs ou des sièges d'occasion pour cette salle et que c'est là-dessus que les conseillers devraient se prononcer.

Monsieur Luc Pillevuit dit qu'il est dérangé par la démarche, car on parle d'augmenter des coûts mais la commission financière n'est pas approchée.

Monsieur Grégory Perusset rappelle qu'un amendement peut être déposé à tout moment par un conseiller communal. Il peut même être rédigé lors d'une suspension de séance de 15 minutes. Il n'a pas à être envoyé au préalable à qui que ce soit.

Monsieur Armin Von Ow demande si on peut avoir l'avis de la commission des finances sur d'éventuelles répercussions.

Monsieur Joël Pfaender tient à rappeler qu'on parle d'un montant de Fr. 400'000.-, le reste étant payé par la gravière.

Monsieur Julien Cuérel dit qu'il y a encore une possibilité à savoir de voter le sous-amendement de Fr. 160'000.- pour des sièges neufs, pour le prochain conseil du 10 mars des sièges de Beaulieu seront montés dans l'Hôtel-de-Ville avec 1-2 sièges neufs à côté afin de se faire un avis.

Monsieur Claude Deriaz appuie la proposition qui revient à ce qu'il avait proposé avant.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame Ariane Vittet propose de passer au vote du sous-amendement dont la conclusion est :

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 3'110'000.- pour la rénovation de l'Hôtel-de-Ville comprenant Fr. 150'000.- de la compagnie des Rochettes et Fr. 400'000.- de la trésorerie communale ainsi que de l'emprunt de Fr. 2'560'000.-.

Le sous-amendement est accepté à une large majorité (23 pour, 6 contres et 4 abstentions).

Une discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Madame la Présidente passe au vote sur le préavis 23/2019 à bulletins secrets.

Le préavis 23/2019 est accepté à une large majorité (21 pour, 11 contres et 2 abstentions).

Une discussion est ouverte sur l'ensemble.

Monsieur Claude Deriaz propose à la Municipalité d'ouvrir un samedi matin les abris pour aller voir les sièges.

Monsieur Julien Cuérel tient à remercier les conseillers d'avoir accepté le préavis. Concernant les sièges, les 23 et 24 janvier la salle de spectacles sera ouverte pour les villageois qui souhaitent récupérer des anciens sièges, un tout-ménage suivra. A cette occasion les sièges pourront être amenés à l'Hôtel-de-Ville à la place de les amener le 10 mars.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**7. Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis n° 24/2019 relatif au budget pour l'année 2020 et vote.**

Madame Ariane Vittet explique la marche à suivre qui est acceptée par les conseillers.

Monsieur Olivier Deriaz, Président de la commission, donne lecture du rapport.

La Présidente passe à la lecture des chiffres par chapitres.

**1. Administration générale**

768'374.18 en charges                      141'800.00 en revenus

Elle ouvre une discussion.

Monsieur Claude Deriaz demande ce qu'il en est des discussions avec la BCV par rapport au Bancomat.

Monsieur Julien Cuérel répond que ce qui avait été signé avec la BCV était un contrat de 5 ans. Suite à ces 5 ans la Commune avait la possibilité de demander à ce qu'ils enlèvent le Bancomat ou à ce qu'ils le laissent. Le financement est toujours identique, ce qui signifie que la BCV prend les coûts et les recettes, ils font la différence et ils facturent la différence à la Commune jusqu'à un montant maximum de Fr. 15'000.- par année si bien que s'il y a plus de retraits que ce qu'il y a aujourd'hui, le montant peut diminuer. Pour l'instant il y a toutes les années à peu près le même nombre de retraits. Selon la BCV ce Bancomat ne sera jamais rentable et donc à charge de la Commune. Donc c'est soit il est enlevé ou alors il est laissé mais la Commune continue à le financer.

La parole n'est plus demandée.

## 2. Finances

595'034.00 en charges                      3'192'129.00 en revenus

Monsieur Olivier Deriaz donne lecture de la remarque.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

## 3. Domaines et bâtiments

1'412'866.94 en charges                      1'070'862.99 en revenus

Monsieur Olivier Deriaz donne lecture des remarques.

La discussion est ouverte.

Monsieur Christian Cachemaille demande concernant la vente de bois de feu, de quoi il s'agit et pourquoi ils se basent sur 2018 et non 2019.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il s'agit quasi exclusivement de la vente de bois pour la CABB. Il informe qu'il y a une corrélation qui se fait par rapport aux coupes prévues par le garde-forestier, les besoins de la CABB par rapport à leur stock ce qui fait qu'il peut y avoir des variations.

Monsieur Claude Deriaz demande concernant la petite épareuse que la Commune va acquérir quel type de matériel se sera et à quoi il va servir.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz dit qu'ils ont essayé une épareuse pour aller en forêt dans les plantations. Il ne se rappelle plus la marque (Italienne) mais l'épareuse est très maniable et c'est possible d'aller faire des plantations avec, ce que la Commune cherche depuis un moment. Il s'agit d'un broyeur avant avec le moteur comme un gros motoculteur mais très maniable.

La parole n'est plus demandée.

## 4. Travaux

730'299.68 en charges                      383'163.00 en revenus

Monsieur Olivier Deriaz donne lecture des remarques.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

## 5. Instruction publique et cultes

441'839.93 en charges                      8'000.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

## 6. Police

153'824.48 en charges                      13'000.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

## 7. Sécurité sociale

694'744.40 en charges                      2'000.00 en revenus

Monsieur Olivier Deriaz donne lecture de la remarque.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Monsieur Olivier Deriaz donne lecture de la fin du rapport.

La discussion est ouverte.

Madame Marie Poncet-Schmid demande si là les conseillers acceptent qu'il y ait des caméras de surveillance ou est-ce que c'est quelque chose qui va être revu au sein du Conseil. Et elle demande ce qui a conduit la Municipalité à prévoir des caméras.

Monsieur Julien Cuérel revient sur le Bancomat et informe que c'est entre 15'000 et 16'000 opérations qui sont effectuées chaque année pour un peu plus de Fr. 5 millions, ce qui ne couvre pas les frais.

Pour les caméras, là ils proposent d'acheter et de poser des caméras de surveillance aux endroits indiqués, vu les problèmes notamment au compacteur (dépôts de sacs), à la déchetterie (vols, tri mal fait), au dépôt communal (vols). Il sera indiqué que les gens sont filmés et il y a une interdiction de regarder les films, sauf en cas d'infraction. Ils seront détruits et ça se renouvelle toutes les 24 heures. Les caméras ne filmeront pas la voie publique, ni autre chose, mais uniquement les endroits où les infractions sont constatées.

Monsieur Aurèle Spertini demande si on a le droit d'utiliser les images pour attaquer quelqu'un.

Monsieur Julien Cuérel répond que oui c'est possible, cela permet en effet de savoir qui commet l'infraction.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Madame la Présidente passe aux conclusions.

En charges : 4'796'983.61      En revenus : 4'810'954.99

Ce qui fait un excédant de revenus de Fr. 13'971.38.

Madame Ariane Vittet ouvre une discussion sur l'ensemble du budget.

Monsieur Gilles Deriaz demande un éclaircissement d'ordre plus général sur la limite d'endettement. Il demande si la dette de l'AIVB rentre là-dedans, si elle est répartie entre les trois communes au prorata des habitants ou si cela se passe autrement.

Monsieur Julien Cuérel répond que l'AIVB est une association à part de la Commune et qu'elle a sa dette pour elle-même qui n'est pas répartie dans les comptes des communes.

Monsieur Romain Schmid informe qu'il doute que le fait d'installer une caméra dans les lieux à problème notamment pour le compacteur ne résolve la dépose sauvage de déchets car une fois que les gens sauront qu'il y a une caméra ils déposeront leurs déchets ailleurs. Une caméra pourrait limiter les déprédations sur les bâtiments mais il n'est pas convaincu pour le reste.

Monsieur Aurèle Spertini tient à remercier la Municipalité pour avoir fait un tout-ménage pour la Gloriette ainsi que des photos. Il informe qu'elle est terminée depuis quelques mois. Il remercie également les personnes qui ont aidé.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion.

Madame Ariane Vittet donne lecture de la conclusion du préavis à savoir :

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le projet de budget 2020 tel que présenté.

Elle passe au vote.

Le budget est accepté à l'unanimité.

La Présidente ouvre une discussion sur l'ensemble.

Monsieur Romain Schmid informe qu'il trouve étonnant qu'on ne pose pas la question aux conseillers si oui ou non ils veulent qu'il y ait des caméras.

Monsieur Julien Cuérel répond qu'il y avait la possibilité d'amender le budget en demandant que le montant alloué aux caméras soit supprimé.

Monsieur Romain Schmid dit qu'il ne s'agit pas d'un problème financier mais d'un problème de fond, caméras ou pas.

Monsieur Grégory Perusset intervient en disant que le pouvoir des conseillers est uniquement sur, on accorde ou pas le crédit. Il précise qu'il a appris beaucoup de choses sur le site de la Ville d'Ollon qui est très bien fait et qu'il se demande si on ne devrait pas s'en inspirer.

Monsieur Romain Schmid répond qu'il lui semblait que lorsqu'il y avait le projet de poser des caméras à la Ville d'Yverdon cela avait fait l'objet d'une votation ou d'un référendum ou en tout cas d'une discussion.

Madame Andréa Merz-Gratini abonde dans le même sens que Romain Schmid et demande s'il est trop tard pour débattre sur le fait de poser des caméras ou pas, vu que le vote a déjà été fait.

Madame Ariane Vittet répond qu'il n'y a plus de débat possible vu que la somme a été votée et approuvée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **8. Rapport de la commission de gestion 2019-2020 sur la tournée de montagne et vote.**

La parole est donnée à Madame Françoise Monnier, Présidente de la commission.

Elle donne lecture jusqu'à la première observation.

La commission accepte la réponse faite par la Municipalité.

Madame Monnier donne lecture jusqu'à la deuxième observation.

La commission accepte la réponse de la Municipalité

Lecture est donnée jusqu'à l'observation numéro trois.

La commission accepte la réponse de la Municipalité mais suggère aux commissions de gestion à venir de rester attentives à l'alimentation de cet étang. En effet dans le cas où le besoin de transporter de l'eau dans cet étang se reproduirait ces prochaines années il serait bon de stabiliser l'accès.

Madame Monnier donne lecture jusqu'à l'observation numéro quatre.

La commission accepte la réponse de la Municipalité.

Lecture est donnée jusqu'à la fin du rapport.

Une discussion est ouverte sur l'ensemble du rapport. La parole n'est pas demandée.

La Présidente donne lecture des conclusions du rapport à savoir :

- d'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observation formulées par la Commission
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion du patrimoine de montagne portant sur l'exercice 2019
- de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Le rapport a été voté et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## **9. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Grégory Perusset propose à la Municipalité de baptiser la salle de spectacle. Ce projet peut inclure les écoles ou d'autres groupes.

Madame Annette Donnier rappelle que les cartes journalières CFF qui avaient été mises à disposition par la Commune il y a quelques années ont disparu lors d'une effraction et n'ont pas été renouvelées. Elle a récemment lu dans la presse que des communes avoisinantes se sont associées pour offrir ce service et Madame Donnier demande à la Municipalité s'il serait possible d'offrir également ce service pour Baulmes. Soit en rejoignant un réseau existant ou uniquement pour Baulmes. Monsieur Julien Cuérel répond qu'ils ont pris note pour le fait de baptiser la salle de spectacles. Concernant les cartes journalières, il y a la possibilité d'aller les chercher à Ste-Croix ou à la Station Chez Cuendet à Yverdon ainsi qu'à l'Administration Communale d'Orbe. La Commune de Baulmes avait fait l'expérience. Il faut acheter 365 cartes, il y a une carte pour chaque jour et il n'est pas possible de choisir les jours. La Commune doit payer ces cartes Fr. 40.- pièce par carte. Il y a de la demande les samedis et dimanches alors qu'il n'y a qu'une carte disponible. Et les autres jours de la semaine les cartes sont inutilisées et donc perdues. La Municipalité avait donc décidé de ne pas renouveler l'expérience car il y avait trop peu de demande pour la semaine.

Madame Annette Donnier comprend bien le problème et demande donc s'il ne serait pas possible de se joindre à un réseau existant. Pour Orbe notamment il n'est pas possible de les réserver plus de 15 jours à l'avance si l'on ne fait pas partie du réseau. Les résidents de Baulmes sont donc les derniers servis c'est dans ce sens que Madame Donnier demande s'il est possible de se joindre à un réseau pour avoir les mêmes droits que les autres usagers.

Monsieur Romain Schmid demande s'il ne serait pas possible de faire une sorte de réserve jusqu'à hauteur du montant des cartes soit 365 fois Fr. 40.-.

Monsieur Julien Cuérel répond que c'est une offre qui est faite aux communes. Elles achètent 365 cartes à Fr. 40.- mais il faut acheter le tout. On peut mettre un montant en réserve mais si on n'achète pas le tout, il n'y aura plus de rabais, la carte journalière sera le même prix que si vous allez au guichet acheter une carte journalière. Le fait de se mettre dans un réseau ne résoudrait pas le problème. Les communes n'achètent pas 10 packs donc c'est quand-même le premier arrivé, premier servi.

Concernant les caméras, pour rassurer les gens la Municipalité présentera un règlement au Conseil Communal qui sera voté et devra être approuvé par le Conseil.

Madame Andréa Merz-Gratini demande s'il y aurait moyen d'installer des bancs sur les places de jeux ou une table car le canapé installé n'est vraiment pas très confortable.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz répond que pour la place de jeux vers la salle des fêtes, la table qui est actuellement en face va rester et une nouvelle table va être mise sur la place de jeux. Pour celle qui est à l'Hôtel-de-Ville, elle n'est pas finie. Il y a actuellement du gros branchage mais du branchage fin doit encore être mis mais ce n'était pas possible tant qu'il y avait les feuilles. Le siège sera terminé cet hiver mais il est vrai qu'actuellement il n'est pas confortable.

Madame Christine Hohl-Moinat demande s'il serait possible de mettre des arbres sur les places de jeux pour que ce soit ombragé en été.

Monsieur Jacques-Yves Deriaz dit qu'il y a deux emplacements de prévus pour des arbres sur la place de jeux de l'Hôtel-de-Ville. Ils n'ont pas été plantés tout de suite

car les copeaux frais dégagent des gaz qui peuvent faire crever les racines donc les arbres seront plantés l'automne prochain.

Monsieur Claude Deriaz demande au vu du nombre d'employés communaux s'il y aurait la possibilité de nommer un vrai responsable des employés communaux pour qu'il y ait un suivi du travail effectué par les employés. Il demande une réponse sans quoi il viendrait certainement avec une motion au conseil suivant.

Monsieur Julien Cuérel répond que la gestion du personnel communal est du ressort de la Municipalité et non du Conseil Communal donc une motion ne servirait certainement pas à grand-chose. Il ajoute que s'il y a un problème ou un souci il serait utile de faire remonter cela à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Madame Ariane Vittet informe que le prochain Conseil est fixé au mardi 10 mars 2020 à 20 heures et que les Conseillers peuvent réserver le samedi 4 avril pour la sortie du Conseil, des informations suivront.

#### **10. Appel de sortie**

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 34 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents.

Madame la Présidente lève la séance à 21h25.

La Présidente :

La Secrétaire :

Ariane Vittet

Myriam Deriaz

Baulmes, le 3 février 2020